

94

## Commission permanente

### Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49952

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Informations sur les achats du Département au 1er semestre 2024 - Périmètre de compétences du Président

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

**Absents et  
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

### La Commission permanente

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1 et L. 3221-11 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 8 février 2024 portant délégation de l'Assemblée au Président du Conseil départemental ;

## Expose :

### I - PROPOS INTRODUCTIFS

Au titre des pouvoirs délégués par le Conseil départemental, le Président a une compétence encadrée pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Il lui est fait obligation de rendre compte de l'exercice de sa compétence à la plus proche réunion du Conseil départemental et en **informe la Commission permanente départementale**.

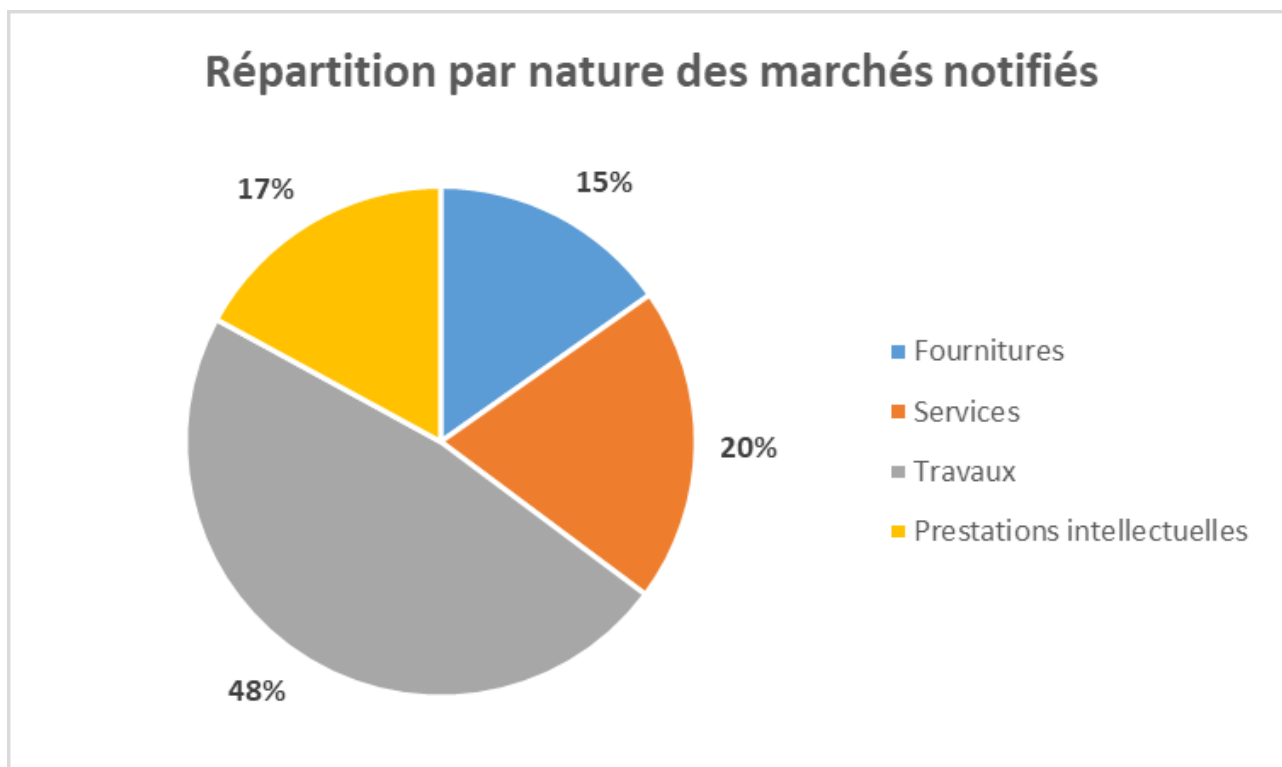
Le présent rendu-compte est réalisé sur la période de janvier à juin 2024 et abordera l'ensemble des marchés et avenants recensés et notifiés au cours de cette période.

### II - PRÉSENTATION DES MARCHÉS NOTIFIÉS AU COURS DU SEMESTRE 1 - 2024

#### A - Nombre de marchés notifiés

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, 272 marchés publics au total ont été notifiés. Les marchés notifiés et compris dans le périmètre de la compétence du Président sont au nombre de 243 (Annexe 1).

Par nature, les marchés notifiés sont exprimés comme suit :

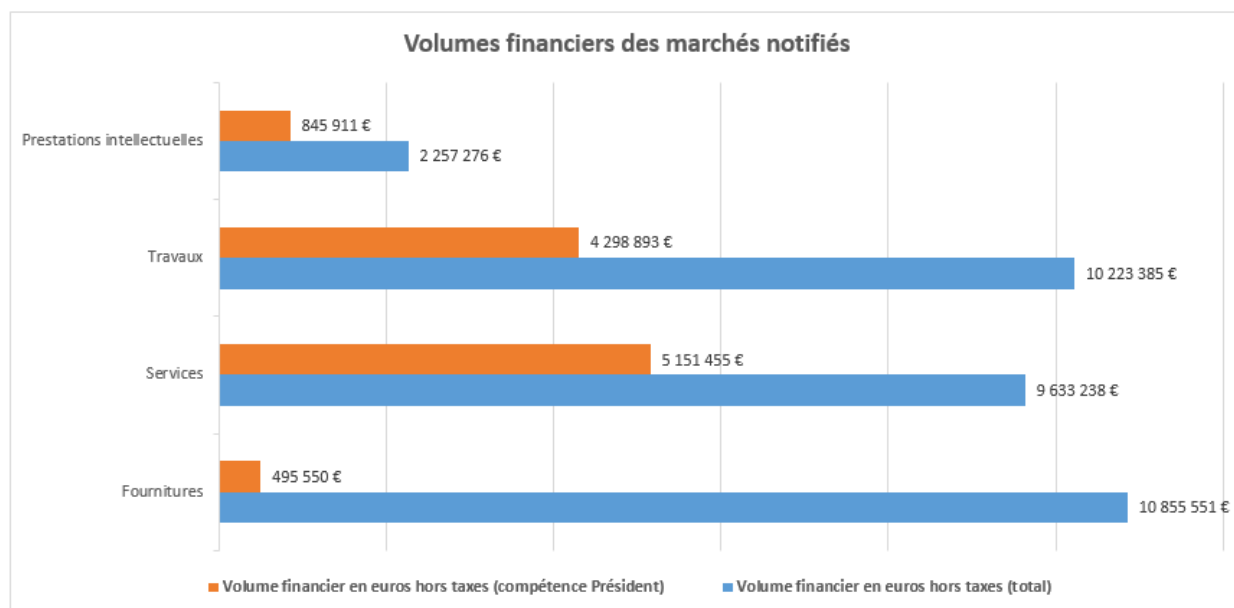


#### B - Volume financier

Le volume financier global des marchés notifiés au 1<sup>er</sup> semestre 2024 est estimé à 33 millions d'euros hors taxes, dont 11 millions d'euros hors taxes compris dans le périmètre de la compétence du Président (ces volumes financiers ont été calculés en additionnant les montants

des offres financières des marchés ordinaires et subséquents et chaque montant maximal des accords-cadres sur toute la durée de vie du contrat).

Les volumes financiers, par nature de marché, sont exprimés comme suit :



### III - PRÉSENTATION DES AVENANTS NOTIFIÉS AU COURS DU SEMESTRE 1 - 2024

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, 84 avenants aux marchés publics ont été conclus et la totalité dans le périmètre de la compétence du Président (Annexe 2).

Ils se décomposent de la manière suivante :

Avenants	Nombre	Montant en euros hors taxes
Augmentation du prix du marché	51	320 290 €
Sans incidence financière	23	0
Diminution du prix du marché	10	- 96 723 €
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>223 569 €</b>

### IV - PRÉSENTATION DES ACHATS PASSÉS AUPRÈS D'UNE CENTRALE D'ACHATS AU COURS DU SEMESTRE 1 - 2024

Le volume financier hors taxes en euros des achats passés auprès des centrales d'achats sont les suivants :

Centrale d'achats	Volume financier hors taxes
UGAP	2 323 131 €
RESAH	160 522 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 483 653 €</b>

UGAP : Union des groupements d'achats publics

RESAH : Réseau des acheteurs hospitaliers

### V - PRÉSENTATION DES ACHATS PASSÉS PAR UN MANDATAIRE DU DÉPARTEMENT AU COURS DU SEMESTRE 1 - 2024

La délégation de pouvoirs du Président s'applique aussi aux décisions relatives aux procédures conduites par un mandataire.

A titre informatif, la société publique locale, mandataire, a notifié 1 marché pour un montant de 15.400 euros hors taxes.

Au cours du même semestre, le mandataire a conclu 71 avenants répartis comme suit :

Avenants	Nombre	Montant en euros hors taxes
Augmentation du prix du marché	53	261 746 €
Sans incidence financière	7	0
Diminution du prix du marché	11	- 16 998 €
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>244 748 €</b>

### Décide :

- de prendre acte des informations données concernant l'ensemble des marchés et des avenants passés au premier semestre de l'année 2024, ainsi que les marchés et les avenants passés dans le cadre de la compétence du Président et détaillés en annexe.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242787

Pour extrait conforme